**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 148 (2003)

Heft: 3

Werbung

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 07.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



listes n'auraient aucun scrupule à divulguer la préparation d'une opération anti-terroriste ou anti-drogue, ce qui empêcherait les forces de l'ordre d'arrêter des truands, des maffieux ou des terroristes dangereux. Comme la sécurité n'est pas leur problème, ils tourneront en dérision, critiqueront vertement, dans leurs éditoriaux et leurs papiers dits d'investigation, les mesures prises à l'occasion du Forum de Davos ou du sommet du «G-8» à Evian. Parce que la sécurité n'est pas un problème pour eux, comment vont-t-ils traiter des risques dans une société post-moderne, de la situation au Proche-Orient, de la question de l'Irak, de la réforme «Armée XXI» et des crédits d'armement?

Merci à la Fédération des fonctionnaires de police et aux organisateurs du Forum sur la sécurité intérieure de nous avoir donné l'occasion de saisir l'attitude de journalistes qui font la pluie et le beau temps dans les médias. Les codes de déontologie se laissent écrire, et cela ne date pas d'hier. Le rédacteur en chef d'un quotidien bernois ne disait-il pas au chef du Département militaire d'alors qu'il n'y aurait pas un article favorable à l'acquisition des F/A-18 dans son journal parce que, lui rédacteur en chef, était opposé à cette acquisition?

C'est peut-être le contexte suisse dans lequel il faut situer l'étude du lieutenant-colonel autrichien Wolfgang Schober, intitulée «Forces armées et relations publiques», qui est publiée dans ce numéro. Il y démontre en substance qu'une image positive des forces armées n'apparaît pas comme par enchantement. Dans des sociétés de l'image et de l'information, il ne suffit plus pour les forces armées de livrer, en secret et sans bruit, de bons produits dans les domaines de la sécurité, de la protection et de l'aide. Elles doivent être présentes dans les médias pour être perçues par les citoyens de leur pays. Dans ce combat sur le «front de l'image», elles sont aujourd'hui en concurrence avec des milliers d'autres organisations, firmes et groupements. Ce combat pour les cœurs et les têtes doit être mené professionnellement <sup>S1</sup> on veut avoir une chance de succès.

Politique professionnelle de l'information, oui! Encore faut-il que les médias considèrent la sécurité comme un problème digne d'intérêt...

Colonel Hervé de Weck

Votation du 18 mai

## Mot d'ordre de la Société suisse des officiers

La Conférence des présidents et le Comité central de la Société suisse des officiers soutiennent la réforme de l'armée issue du projet «Armée XXI» et recommandent de voter OUI, le 18 mai prochain, à la révision de la Loi militaire et de la Loi sur la protection de la population.